



## **Information PRO 2024 n°10 – 14022024 – 5 mesures en faveur du logement neuf**

Le 1<sup>er</sup> Ministre, Gabriel Attal, a détaillé ce 14 février, 5 mesures pour relancer la construction neuve.

### **Encourager la construction de maisons individuelles**

Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 2017, un 1<sup>er</sup> Ministre s'intéresse à la maison individuelle. C'est à l'évidence un bon signe pour ce secteur. *"La maison individuelle, le pavillon, font partie du rêve des Français (...) J'assume de vouloir continuer à permettre le développement de la maison individuelle en France et permettre à tous les Français qui le veulent de s'acheter leur propre maison"*. Le gouvernement propose d'utiliser la place qui reste autour des pavillons : *"Si seulement 1% des Français qui vivent en pavillon font cela, c'est un potentiel de 160.000 logements supplémentaires qui sont possibles"*, assure Gabriel Attal. Les maires pourront donner des autorisations aux propriétaires sans avoir à modifier leur plan local d'urbanisme.

### **Simplifier et accélérer dans les 22 territoires engagés pour le logement**

Concernant les 22 *premiers territoires engagés pour le logement*, le gouvernement souhaite simplifier et accélérer les procédures. Plus de 30.000 logements sur ces 22 territoires devraient être construits d'ici à 2027.

### **Construire à la verticale dans toutes les grandes villes**

Le gouvernement souhaite également investir sur la surélévation pour construire davantage de logements : *"Ce n'est pas vrai de dire que construction rime avec bétonisation, fin des espaces verts ou de la qualité de vie. La réalité c'est qu'on peut continuer à construire notamment en surélevant un certain nombre de bâtiments sans sacrifier parcs et espaces verts"*. Le Premier ministre a appelé les professionnels à identifier où il est possible de construire des logements surélevés, et combien.

### **Faciliter la transformation de bureaux en logements**

*"Nous allons autoriser les maires à transformer plus facilement les immeubles de bureaux en logements sans avoir à modifier là-aussi le plan local d'urbanisme"*. Le gouvernement va également créer des permis réversibles, plus souples. *"Pas besoin de refaire une demande de permis si on décide finalement qu'un immeuble prévu pour faire du bureau fera finalement du logement"*.

## **La production "hors site" pour construire plus vite**

Le Premier ministre souhaite aussi développer la production « hors site » en France. *"Ce sont des emplois à la clé, de l'activité économique qui va pouvoir se développer. En 2024 tous les opérateurs d'aménagement de l'État devront réaliser de la production hors site et l'intégrer à leurs programmes pour gagner plus de temps possible".*